

**PROCES VERBAL**

**CONSEIL  
MUNICIPAL**

**17 juin 2011**

# DECISIONS

- Contrat de prestation avec la Croix Rouge des Landes
- Cession 2 flûtes à bec - école de Musique
- Conférence du 17 mai 2011 animée par Anne Rivière sur le Thème « Les Femmes Sculpteurs : du mythe à la reconnaissance »
- Contrat de prestation de services avec Kitab Association
- Jury du 28ème Salon de Peinture et de Sculpture de la Ville de Mont-de-Marsan
- Contrat de prestation avec les écuries d'Ella-Es
- Contrat de prestation de service avec l'orchestre Tiquetantolha
- Entretien des locaux de travail de la régie municipale des eaux et d'assainissement
- Conférence du 7 juin 2011 animée par Patrick Absalon sur le thème « Segalen, Gauguin et la Polynésie »
- Tarifs animations pass'sports montois 2011/2012 PJSE-service des sports-
- Paiement en 3 fois des stages et centres de vacances du PJSE Régie PJSE
- Location d'une maison, située 14 rue de l'Argenté, 40000 Mont-de-Marsan à Monsieur Thierry BRICOT - chef de la police municipale.

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE**

**Ville de Mont de Marsan**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 JUIN 2011**

**Numéro : 2011/06/17**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Par suite d'une convocation en date du 10 juin 2011, les membres composant le conseil municipal de la ville de Mont de Marsan se sont réunis en Mairie, salle du Conseil Municipal, le 17 juin 2011 à 20 heures sous la présidence de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, maire.**

**Sont présents :**

M. Hervé BAYARD, Mme Chantal DAVIDSON, M. Jean-Pierre PINTO, Mme Eliane DARTEYRON, M. Edmond HANNA, M. Thierry SOCODIABEHERE, Mme Catherine PICQUET, **Adjoints au Maire,**

Mme Jeanine BOUDE, M. Farid HEBA, M. Jean-François LAGOEYTE, Mme Jeannine LAMAISON, M. Michel MEGE, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Catherine DUPOUY VANTREPOL, M. Philippe EYRAUD, Mme Claude TAILLET-TAUZY, M. Olivier BOUSQUET, Mme Rose LUCY, M. Alain BACHE, M. Jean-Michel CARRERE, Mme Geneviève ARMENGAUD, Mme Michèle PEGUY, **Conseillers Municipaux.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration :**

M. Bertrand TORTIGUE, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame Geneviève DARRIEUSSECQ

Mme Chantal LUTZ, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Madame Eliane DARTEYRON

Mme Marie-Christine BOURDIEU, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Madame Chantal DAVIDSON

M. Arsène BUCHI, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Michel MEGE

Mme Anne-Marie HILLCOCK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Hervé BAYARD

Mme Guylaine NAILLY, donne pouvoir à Madame Jeanine BOUDE

Melle Ségolène DAUGA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel CARRERE

M. Renaud LAGRAVE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame Rose LUCY

M. Abdallah EL BAKKALI, Conseiller Municipal donne pouvoir à Madame Michèle PEGUY

**Absents excusés :**

M. Nicolas TACHON, Conseiller Municipal

Mme Akia LAFONT, Conseillère Municipale

Mme Chantal COUTURIER, Conseillère Municipale,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Jeanine BOUDE Conseillère Municipale, est désignée pour remplir cette fonction.

---

## **Délibération N°1**

**Objet : Désignation de suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.**

**Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire de Mont de Marsan.**

### *Note de synthèse*

Jusqu'au renouvellement de 2008 inclus, le Sénat était renouvelé par tiers tous les trois ans. À partir de 2011, il sera renouvelable par moitié, en deux séries, tous les trois ans, pour tenir compte de la réduction de neuf à six ans de la durée du mandat sénatorial. Pour chaque circonscription, le nombre de sénateurs est fonction de la population. Aujourd'hui, le Sénat compte 343 sénateurs. 5 sénateurs supplémentaires seront élus en septembre 2011 pour tenir compte des changements démographiques et territoriaux. Après le renouvellement de 2011, 348 sénateurs composeront la chambre haute. Ce plafond étant désormais inscrit dans la Constitution.

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 25 septembre 2011. Le nombre de sièges à pourvoir est de 170 et concernera trente-huit départements métropolitains classés dans l'ordre minéralogique allant de l'Indre-et-Loire aux Pyrénées-Orientales et départements de l'Ile-de-France ; quatre départements d'outre-mer et deux collectivités d'outre-mer.

Dans les communes de plus de 30 000 habitants, tous les membres du Conseil Municipal en place sont titulaires de droit.

Suivant le tableau annexé par l'arrêté préfectoral du 30 mai 2011, neuf délégués suppléants doivent être élus.

Trois membres : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Messieurs Renaud LAGRAVE et Alain BACHÉ, ne peuvent participer à l'élection en tant que membre du Conseil Municipal, parce qu'ils sont déjà élus au sein d'un autre collège électoral, et seront remplacés par trois membres de droit désignés par eux-mêmes.

Il est donc proposé à notre assemblée en vue de l'élection sénatoriale du 25 septembre 2011 :

- De prendre acte du remplacement de :

- Madame Geneviève DARRIEUSSECQ par Monsieur Mathieu ARA
- Monsieur Renaud LAGRAVE par Monsieur Alain GASTON
- Monsieur Alain BACHÉ par Monsieur Michel LARRAT

- De nommer neuf suppléants des délégués titulaires élus ou de droit :

- Monsieur Jean BEDOURET en tant que suppléant
- Monsieur Marc BIBES en tant que suppléant
- Madame Josiane BOURDY en tant que suppléant
- Monsieur Alain DELINEAU en tant que suppléant
- Monsieur Nicolas DIRIS en tant que suppléant
- Madame Bernadette DUPRAT en tant que suppléant
- Madame Renée IGOUNET en tant que suppléant

- Madame Danielle LINXE
- Madame Marie TAUZY

en tant que suppléant  
en tant que suppléant

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité de ses membres**

**APPROUVE** la nomination de Monsieur Mathieu ARA en remplacement de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ

**APPROUVE** la nomination de Monsieur Alain GASTON en remplacement de Monsieur Renaud LAGRAVE

**APPROUVE** la nomination de Monsieur Michel LARRAT en remplacement de Monsieur Alain BACHÉ

**APPROUVE** la nomination de Monsieur Jean BEDOURET en tant que suppléant des délégués titulaires

**APPROUVE** la nomination de Marc BIBES en tant que suppléant des délégués titulaires

**APPROUVE** la nomination de Madame Josiane BOURDY en tant que suppléant des délégués titulaires

**APPROUVE** la nomination de Monsieur Alain DELINEAU en tant que suppléant des délégués titulaires

**APPROUVE** la nomination de Monsieur Nicolas DIRIS en tant que suppléant des délégués titulaires

**APPROUVE** la nomination de Madame Bernadette DUPRAT en tant que suppléant des délégués titulaires

**APPROUVE** la nomination de Madame Renée IGUNET en tant que suppléant des délégués titulaires

**APPROUVE** la nomination de Madame Danielle LINXE en tant que suppléant des délégués titulaires

**APPROUVE** la nomination de Madame Marie TAUZY en tant que suppléant des délégués titulaires

**AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces ou formalités s'y rapportant.

Fin de séance à 20 H 40

**Geneviève DARRIEUSSECQ  
Maire de Mont de Marsan,  
Conseillère Régionale d'Aquitaine.**

